

## PUBLICATIONS DU VENDREDI 19 MAI 2017

1. L'administration communale de Sembrancher soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par

- La commune de Sembrancher pour la démolition de l'ancien réservoir d'eau potable sis sur la parcelle no 2196 au lieu dit Les Fourches, coord. 2'577'825/1'102'925, hors zone, propriété et auteur du dossier, la requérante, (en dérogation à l'art. 24 LAT).
- La commune de Sembrancher pour la création de deux portes de secours à la salle polyvalente sise sur la parcelle no 140, au lieu dit La Gravenne, coord. 2'577'470/1'103'010, zone d'intérêt public, propriété et auteur du dossier, la requérante.
- La commune de Sembrancher pour la création d'une porte de secours au couvert du Rosay et doublage de la façade est en bois, parcelle no 41 au lieu dit La Crête à Polet, coord. 2'577'198/1'102'898, zone d'intérêt public, propriété et auteur du dossier, la requérante.
- Association de la Maison de la Santé du Grand-Entremont pour la pose d'une enseigne lumineuse (pharmacie) sur le bâtiment sis sur les parcelles nos 44-45-58-150 et 151 (mutation en cours), au lieu dit La Gravenne, coord. 2'577'330/1'102'960, zone d'habitation forte densité, propriété de la requérante, auteur du dossier Game-vs Sàrl à Martigny.
- L'entreprise Manenti-Farquet & Cie SA et M. Lucien Besson pour la construction d'un couvert à véhicules et murs extérieurs sur les parcelles nos 52, 152 et 45 (mutation en cours) au lieu dit La Gravenne, coord. 2'577'310/1'102'920, zone d'habitation forte densité, propriété des requérants et de la commune de Sembrancher, auteur des plans M. Willy Roserens à Verbier.

Les dossiers peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, où les oppositions et réserves éventuelles doivent être déposées, par écrit, du 14 avril au 14 mai 2017.

2. Les personnes intéressées à l'achat de la grange sise sur la place du village (ancien local à poubelles) peuvent déposer une offre jusqu'au 31 mai 2017 au plus tard.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE SEMBRANCHER